

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 18 septembre sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

Le taux de promotion pour l'avancement de grade est fixé à 100 % pour le grade suivant :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

2. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Transformer le poste d'adjoint technique territorial en adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 19 octobre 2019

3. Avenant à la convention d'adhésion au SATESE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) mis en place au niveau du Morbihan jusqu'au 31 décembre 2020. Un des appuis porte sur la mise en place des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance. Le SATESE apporte en outre un appui à l'exploitation des stations d'épuration et peut apporter des avis techniques lors de l'élaboration de tout projet lié à l'assainissement collectif

4. Convention pour l'occupation à titre précaire et temporaire de parcelles de terrain

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer une convention avec l'EARL de la Fontaine pour la mise à disposition gracieuse et temporaire de la parcelle ZB n°03, à compter du 1^{er} octobre 2019, et ce pour une durée de 1 an renouvelable.

5. Modification des statuts de Morbihan Energie

Afin de permettre l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Morbihan Energies conformément à la délibération du comité syndical en date du 17 juin 2019.

6. Nouvelles dispositions concernant la sécurisation des usagers et la limitation de vitesse en agglomération

Suite à la réfection de la voirie départementale en agglomération et afin de sécuriser les usagers et limiter la vitesse en agglomération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération
- Instaurer la priorité à droite
- Mettre en place la signalisation horizontale et verticale adéquates.

7. Budget général 2019 : décision modificative n°1

8. Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Investissement	
	Dépenses	Recettes
c/2138 Autres constructions	+ 170 000.00	
c/2313 Constructions	-12 300.00	
c/1323 Département		+62 400.00
c/1332 Amendes de police		+ 13 500.00
c/1641 Emprunts en euros		+81 800.00
TOTAL	157 700.00	157 700.00

9. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

A Augan le 20 Septembre 2019

Le Maire,

Guy DROUGARD

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.